



## DEMANDE DE PERMIS POUR UN PUIT

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

### COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS :

- Suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à **l'étape 7**, au comptoir de la réception de l'Hôtel de Ville situé au 1, rue du Pont (Labelle) ;
- Prévoir de défrayer le coût du permis au montant de **40,00 \$** ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera émis.

**N.B. :** Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention du permis.

### ① IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :	
Numéro de lot :	

### ② IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :	
Adresse complète :	
No. de téléphone :	( ) -   ( ) -   ( ) -
Courriel :	

### ③ IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, nom complet :		
Adresse complète :		
No. de téléphone :	( ) -   ( ) -   ( ) -	
Courriel :		





## DEMANDE DE PERMIS POUR UN PUIT

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

### 7 N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT :

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes **nouveau propriétaire** OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;
- Une copie de la soumission du puisatier;
- Un plan de la propriété permettant de localiser l'implantation projetée du puits ainsi que les distances avec la fosse septique et le champ d'épuration (projeté ou existant);

### 8 N'OUBLIEZ SURTOUT PAS APRÈS LES TRAVAUX DE FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Le rapport de forage doit être rempli par une personne en mesure de certifier que les travaux ont été effectués selon les normes applicables prévues aux articles 12 à 26 ou 28 à 30 ou 78 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.
- S'il y a lieu, la preuve du scellement du puits fait sous la supervision d'un professionnel;

### 9 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.

### RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

*Veillez consulter le site internet de la Municipalité de Labelle pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur (<https://www.municipalite.labelle.qc.ca/reglementation-d-urbanisme>).*

*Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au (819) 681-3371 poste 5008.*